



Direction générale adjointe
Finances Développement et Attractivité des
Territoires
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

Monsieur Jean-François DEBAT
Maire
Mairie
Place de l'Hôtel de ville
BP 90419
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

LVB/CB/XD/CM
Dossier suivi par :
Madame Chloé MOZZON
tél : 04.74.24.48.17

Bourg-en-Bresse, le **15 MARS 2022**

Objet : règlement local de publicité de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire, *Cher Jean-François,*

Vous avez transmis au Département de l'Ain le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de Bourg-en-Bresse, pour avis.

Le RLP permet d'adapter aux caractéristiques locales la réglementation nationale en matière d'affichage publicitaire. Il fixe des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le Président
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président chargé de la
contractualisation et de l'aménagement du
territoire


Romain DAUBIÉ

Amiel